OSCE

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1580
8 October 2026

FRENCH
Original: ENGLISH

Présidence : Suisse

1580e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 8 octobre 2026 (dans la Ratsaal)

 Ouverture : 10 h 05
 Suspension : 13 h 15
 Reprise : 15 h 05
 Clôture : 15 h 55

2. Présidence : Ambassadeur R. Nägeli
 N. Plattner

 Fédération de Russie (annexe)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

 Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

 Présidence, Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, Royaume-Uni, Irlande-Union européenne (l'Albanie, l'Andorre, la Géorgie, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Moldova, Monaco, le Monténégro, la Norvège, Saint-Marin et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/977/26), Ukraine (PC.DEL/978/26), Kazakhstan (PC.DEL/969/26 OSCE+), Arménie (PC.DEL/981/26), Türkiye, Canada, Géorgie, Norvège (PC.DEL/971/26), Azerbaïdjan, Bélarus (PC.DEL/962/26/Rev.1 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/958/26), France

 Point 2 de l'ordre du jour : AGRESSION MENÉE PAR LA FÉDÉRATION DE RUSSIE CONTRE L'UKRAINE

 Présidence, Ukraine (PC.DEL/976/26), Royaume-Uni, Irlande-Union européenne (l'Albanie, l'Andorre, la Géorgie, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Moldova, Monaco, le Monténégro, la Norvège, Saint-Marin et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/979/26),

Canada, Türkiye, Norvège (PC.DEL/972/26), Slovaquie, Roumanie, Fédération de Russie (PC.DEL/959/26), Irlande-Union européenne, France

Point 3 de l'ordre du jour : RAPPORT DU CHEF DU CENTRE DE L'OSCE À ACHGABAD

Présidence, Chef du Centre de l'OSCE à Achgabat (PC.FR/11/26 OSCE+), Irlande-Union européenne (l'Albanie, l'Andorre, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Moldova, le Monténégro, la Norvège et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/980/26), Fédération de Russie (PC.DEL/964/26), Kazakhstan (également au nom du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan) (PC.DEL/970/26 OSCE+), Royaume-Uni, Türkiye (PC.DEL/982/26 OSCE+), Turkménistan

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE AUX DATES ET À L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2026 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Présidence

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1533 (PC.DEC/1533) relative aux dates et à l'ordre du jour de la Réunion de 2026 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale, dont le texte est joint au présent journal.

Présidence

Point 5 de l'ordre du jour : EXAMEN DES QUESTIONS D'ACTUALITÉ

a) *La guerre hybride menée par l'OTAN et l'Union européenne contre la Russie* : Fédération de Russie (PC.DEL/960/26)

b) *Droits sociaux et stabilité sociale dans la région de l'OSCE* : Bélarus (PC.DEL/963/26 OSCE+), France, Fédération de Russie (PC.DEL/961/26)

c) *Repenser les barèmes de contribution de l'OSCE* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/968/26)

d) *Réponse à une déclaration prononcée par la délégation de la Fédération de Russie à la 1579e séance du Conseil permanent, tenue le 1er octobre 2026* : Moldova, Fédération de Russie

Point 6 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

Ouverture de la Conférence de Varsovie sur la dimension humaine de 2026 par le Président en exercice de l'OSCE, S. E. I. Cassis, le 5 octobre 2026 : Présidence

Point 7 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/117/26/Rev.1 OSCE+)* : Directrice du Bureau du Secrétaire général

b) *Cinquième programme de visites d'étude destiné aux partenaires de l'OSCE pour la coopération, qui se déroule du 28 septembre au 9 octobre 2026* : Directrice du Bureau du Secrétaire général

Point 8 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

a) *Cinquième programme de visites d'étude destiné aux partenaires de l'OSCE pour la coopération, qui se déroule du 28 septembre au 9 octobre 2026* : Allemagne (PC.DEL/965/26 OSCE+), Égypte (partenaire pour la coopération), Japon (partenaire pour la coopération), Afghanistan (partenaire pour la coopération), Australie (partenaire pour la coopération), Jordanie (partenaire pour la coopération), République de Corée (partenaire pour la coopération), Assemblée parlementaire de l'OSCE, Israël (partenaire pour la coopération) (PC.DEL/973/26), Présidence

b) *Prochaines consultations à Vienne sur les questions relatives à la dimension humaine de l'OSCE, qui se tiendront le 21 octobre 2026* : Fédération de Russie (PC.DEL/975/26), Présidence, Irlande-Union européenne, Royaume-Uni

4. Prochaine séance :

Jeudi 15 octobre 2026 à 10 heures, dans la Ratsaal

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1580
8 October 2026
Annex

FRENCH
Original: RUSSIAN

1580e séance plénière
Journal no 1580 du CP, point 2

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Il est regrettable que la Présidence en exercice suisse, cédant à la pression politique, continue d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil permanent un point conflictuel consacré à « l'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine ».

De tels agissements de la Présidence sont en contradiction directe avec les dispositions relatives à l'établissement des points permanents de l'ordre du jour, énoncées dans les Règles de procédure de l'OSCE [par. IV.1 C)]. Cette façon de faire exclut la possibilité d'une participation sur une base égale et non discriminatoire au débat sur l'évolution de la situation en Ukraine et à proximité.

La convocation des séances du Conseil permanent doit être pleinement conforme aux Règles de procédure de l'OSCE, qui prévoient la tenue de consultations avec l'ensemble des États participants [par. IV.1 C) 1 et 3], et ne saurait contrevenir au mandat de la Présidence en exercice, qui lui impose sans ambiguïté de prendre en compte tout l'éventail des opinions dans ses actions [Décision CM(10).DEC/8, Porto, 2002].

Nous demandons que la présente réserve formelle soit consignée dans le journal de la séance de ce jour du Conseil permanent, conformément au paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE.

Merci de votre attention.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1533
8 October 2026

FRENCH
Original: ENGLISH

1580e séance plénière
Journal nº 1580 du CP, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION Nº 1533
DATES ET ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2026 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

(Vienne, 16 et 17 novembre 2026)

Le Conseil permanent,

Donnant suite à sa Décision nº 1011 sur le renforcement de l'efficacité de la dimension économique et environnementale de l'OSCE, dans laquelle les États participants ont décidé, entre autres, de tenir la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale sur une base annuelle conformément au mandat et aux modalités établis dans sa Décision nº 995,

Décide de tenir la Réunion de 2026 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale les 16 et 17 novembre 2026 à Vienne, conformément à l'ordre du jour figurant dans l'annexe à la présente décision.

PC.DEC/1533
8 octobre 2026
Annex

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2026 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Vienne, 16 et 17 novembre 2026
Lieu : Hofburg, Ratsaal

Lundi 16 novembre 2026

10 heures – 11 h 30	Séance d'ouverture : Bilan de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'OSCE dans le domaine de la connectivité
11 h 30 – 13 heures	Séance I : Promotion de la connectivité par la facilitation des transports et des échanges commerciaux
13 heures – 14 h 30	Déjeuner-buffet
14 h 30 – 16 heures	Séance II : Renforcement de la bonne gouvernance en vue de créer un environnement plus propice aux entreprises et à l'investissement
16 heures – 17 h 30	Séance III : Renforcement des partenariats public-privé en matière de connectivité

Mardi 17 novembre 2026

9 h 30 – 11 heures	Séance IV : L'économie numérique, moteur de l'innovation, de la compétitivité, de la croissance durable et de la connectivité
11 heures – 13 heures	Séance de clôture : De l'engagement aux résultats concrets – renforcer le rôle de l'OSCE pour promouvoir la connectivité transfrontière